

COMMUNAUTE DE COMMUNES PASQUALE PAOLI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 MAI 2024

OBJET : REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT ANGE A CASTIRLA

DE 2024-043

Nombre de conseillers

En exercice : 60 Quorum : 31
 Présents : 19
 Absents : 32
 - dont ayant donné pouvoir : 9
Votants : 28
 -dont « pour » : 28
 -dont « contre » : 0
 - Abstentions : 0
 - Non-participations : 0
 - Non votants : 0

Le Vendredi 24 mai 2024 à 16h00,

Le conseil communautaire de la Communauté de communes Pasquale Paoli, convoqué le 17 mai 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur SARGENTINI François, Président, à Prumitei, 20236 Francardo OMESSA

Présents :

ACQUAVIVA Mathieu BERTINI Jean Marcel BRIGNOLE Jean CASAROMANI Marie Thérèse	COGNETTI Vincent GIUDICELLI Jean GUIDICELLI Maria LESCHI Pierre NASICA Pierre	OLMETA Pierre PASQUALINI Jean Félix RENUCCI Jean ROCCHI Ange Toussaint	SARGENTINI François SOUSTRE Frederic SIMONPIERI Maria Catherine TADDEI Pierre TAFANELLI Jean Baptiste TOMASINI Jacques André
---	---	---	---

Absents avant donné pouvoir :

ACQUAVIVA François (à Acquaviva Mathieu) BRUSCHINI Pierre (à Cognetti Vincent) COGNETTI TURCHINI Catherine (à Taddei Pierre)	FERRARI Blaise (à Giudicelli Jean) GIAMARCHI Jean Marc (à Sargentini François) GILLET VITTORI Stéphane (à Nasica Pierre)	GUIDICELLI Mathieu (à Rocchi Ange Toussaint) MARTINETTI Antoine (à Olmeta Pierre)	ROSSI Alexandre (à Tomasini Jacques André)
--	--	--	--

Absents :

ALBERTINI Lucie ALBERTINI Pierre François ALBERTINI COLONNA Nicolette ANTONIOTTI Serge BARTOLI Marc BERNARDI François Albert BRUNEL Jean Pierre CASANOVA David CIATTONI Michel	COSTA Jacques COSTA Lucien FILIPPI Jean François FRANCESCHETTI Bernard GERONIMI Pierre Marie LECA Jacques MAESTRACCI Jean Felix MARIANI Mathieu	MORACCHINI Christian NEGRONI Jérôme ORSINI François ORSONI Pierre PACCIONI Sylvestre PASQUALINI Gilles POLIDORI Michel POLIDORI Christiane RENUCCI Franck	SALICETI Nicolas SALVIANI Pierre Paul SIMONPIETRI Antoine VENTURINI Simon VESPERINI Clara VINCENSINI Augustin
--	--	---	--

SECRETAIRE DE SEANCE : JACQUES ANDRE TOMASINI

LE QUORUM N'AYANT PAS ETE ATTEINT LORS DE LA SEANCE DU 17 MAI 2024, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A ETE, DE NOUVEAU, CONVOQUE LE 24 MAI 2024 A 16H00 ET PEUT DELIBERER VALABLEMENT SANS CONDITION DE QUORUM

Le Président expose au conseil communautaire la demande de la commune de Castirla qui souhaite réhabiliter la chapelle dans le cadre de la mise en valeur du petit patrimoine bâti.

Le Président présente donc un estimatif du projet qui s'élève à la somme de 65 000 € H.T.

Le Président propose de solliciter l'aide financière de la Collectivité de Corse en suivant le plan de financement suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 VOTANTS : 28



DELIBERATION N 2024-043

Plan de financement	MONTANT DE L'OPERATION : 65 000 € H.T.
CdC 80 %	52 000 €
CCPP 20 %	13 000 €

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

DECIDE :

Par 28 voix Pour 0 Contre 0 Abstention 0 Non-participation

- **D'adopter** le plan de financement ci-dessus quant au projet présenté,
- **De solliciter** la participation financière de la CdC,
- **D'autoriser** le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention,
- **D'inscrire** au budget général les crédits nécessaires à l'opération.

*Les signatures sont au registre des délibérations,
Omessa, le 24/05/2024*


 Le Président
 François SARGENTINI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 19 VOTANTS : 28

DELIBERATION N 2024-043

DEVIS ESTIMATIF n° 17042024**Commune de Castirla**Désignation : **Réhabilitation chapelle st Ange sur la commune de Castirla**

Devis - Commune de Castirla					
Réf.	Désignation des travaux	U	Qté	P.U.	Total HT
PRESTATIONS					
1	Installation de chantier en montagne y/c amenée et repli du matériel, signalisation et nettoyage en fin de chantier Réfection	F	1,00	12 000	12000
2	Toiture 80m2 dépose des lauzes existante, installation d'une protection d'étanchéité	F	1,00	35 000	35 000
3	Mise en oeuvre de l'enduit extérieur et création d'un drain	F	1,00	8000	8000
			1,00	5190	5190
4	Mise en oeuvre enduit ponçage et peinture intérieur	F	1,00	4000	4000
5	Rénovation porte d'entrée avec pose d'un verrou	F	1,00	810	810
TOTAL PRESTATIONS					65 000 euros
Total Devis					
MONTANT TOTAL HT					
TVA : 10,00%		6500 euros			
MONTANT TOTAL TTC					71 500 euros
Conditions de paiement		VIREMENT A 30 JOURS			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073138-20240524-2024-043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2024

Publication : 03/06/2024

Pour l'autorité compétente par délégation

